



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 03 décembre 2022

Mise en examen du secrétaire adjoint de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône : la liberté d'expression des lanceurs d'alerte est-elle remise en cause ?

Raymond Martini secrétaire adjoint de FNE13 vient d'être mis en examen pour diffamation suite aux propos qu'il a tenus aux journalistes de La Provence et de La Marseillaise. A la réception d'une lettre de menace de mort, il a déclaré que ces menaces comme toutes les intimidations reçues depuis 8 ans, sont liées à l'annulation par le tribunal administratif d'un permis d'aménager situé en espace naturel boisé et corridor écologique. Ces propos portent atteinte à l'honneur et la considération du pétitionnaire.

Raymond Martini, est victime depuis 8 ans de procédures d'intimidations depuis qu'il a décidé en 2013 de s'engager pour la défense de l'environnement. Président de l'association de protection des collines Peypinoises, il a avec son association obtenu l'annulation du PLU de la commune qui prévoyait d'ouvrir à l'urbanisation 9 hectares d'espaces boisés classés.

Les menaces de mort dont il est victime, mais aussi les membres de sa famille, les pressions exercées sur les présidents successifs de FNE13 ont pour seul objectif de pouvoir réaliser une opération immobilière spéculative en transformant avec la complicité d'élus, des espaces boisés inconstructibles en terrains constructibles.

Malgré les plaintes déposées par Raymond Martini suite aux graves violences verbales subies, et une constitution de Partie Civile en 2014, il n'a à ce jour pas été procédé aux auditions demandées par les plaignants.

Les représentants de FNE13 ont rencontré le maire de Peypin à deux reprises. Il a reconnu devant eux qu'une personne s'étant présentée comme investisseur de la parcelle concernée par le Projet d'Aménager était venue, dans son bureau, le menacer de « tuer 5 personnes à Peypin ». Mais plutôt que de donner la suite judiciaire qui convient, il semble avoir préféré trouver un « arrangement » avec les propriétaires de la parcelle en leur accordant, dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme, un permis d'aménager dans cet espace boisé et corridor écologique. Il est allé jusqu'à porter plainte contre le président de FNE13 pour diffamation, la plainte ayant été classée sans suite.

La sanction qui pèse sur Raymond est inadmissible et n'a rien à voir avec la réalité de cette affaire.

Les lanceurs d'alerte que nous sommes et qui œuvrent avant tout dans le sens de l'intérêt général, permettent la prévention ou la révélation des failles et dysfonctionnements de nos Etats, nos économies, nos systèmes politiques et financiers. Leur action, leur liberté, leur sécurité doivent absolument être garanties au titre d'un fondement démocratique à préserver.

De victime, on veut faire passer Raymond Martini à celui de coupable. Il n'en est rien. Notre Fédération lui apporte donc un soutien indéfectible, bien déterminée à ce que les véritables coupables soient jugés pour leurs méfaits.

→ Contacts

Contact : contact@fne13.fr
Richard HARDOUIN – Président
06 87 77 35 63

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement
Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
06.52.35.35.09 - www.fne13.fr